Animations Vacances de la Toussaint 2026

Accueil de Loisirs pour les 3/12 ans

Semaine du 19 au 23 octobre 2026 : "Les explorateurs du monde"

Semaine du 26 au 30 octobre 2026 : "Récup' Art"

COMMUNES DE BUHL, LAUTENBACH, LAUTENBACH-ZELL, LINTHAL, MURBACH

Avec la participation de :

ALLOCATIONS FAMILIALES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Informations générales

NEW

LES INSCRIPTIONS SE FERONT UNIQUEMENT VIA LA PLATEFORME BL ENFANCE
Elles débuteront le lundi 5 octobre 2026 à partir de 20 Heures.

Age minimum de l'accueil : enfant de 3 ans et scolarisé à la date du centre.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Ce créneau concerne les habitants des 5 communes : Buhl, Lautenbach, Lautenbach-Zell, Linthal et Murbach.

ÉTAPE 1 – CRÉATION D'UN COMPTE

Pour créer votre compte BLENFANCE, il est nécessaire de compléter un dossier annuel. Ces documents sont disponibles sur le site de la ville de Buhl rubrique "Pôle Jeunesse-Centre de Loisirs" ou directement auprès du bureau du périscolaire.
Si votre enfant est déjà inscrit au périscolaire pour l'année 2026/2027, vous n'avez pas besoin de remplir un nouveau dossier, celui-ci a déjà été constitué.

ÉTAPE 2 – OBTENIR VOTRE CODE D'ACCÈS

Après réception de votre dossier, nous allons vous envoyer un mail avec un courrier qui vous donnera votre code d'accès. Grace à ce code vous pourrez accéder au service afin de réaliser vos inscriptions. Si votre enfant est déjà inscrit au périscolaire pour l'année 2026/2027, vous n'avez pas besoin de remplir un nouveau dossier. Connectez-vous comme à votre habitude.

ÉTAPE 3 – POUR TOUS : VOS RÉSERVATIONS VIA LE PORTAIL FAMILLE BL ENFANCE

Les inscriptions se font directement sur le portail BL Enfance à partir de 20h, le lundi 5 octobre 2026.
Attention : les inscriptions éffectuées avant 20h ne seront pas prises en compte.
Vos réservations seront définitivement validées dès réception de la notification de confirmation. Pensez donc à bien vérifier que vous avez reçu cette confirmation.

ÉTAPE 4 – ATTENTE DE CONFIRMATION

Les inscriptions sont validées dans l'ordre d'arrivée des demandes sur le portail famille BL Enfance (l'heure d'enregistrement faisant foi), selon les places encore disponibles. Il n'est pas nécéssaire de nous appeler pour confirmation. Une notification directement sur le portail famille BL Enfance vous informera de l'acceptation ou du refus de l'inscription de votre enfant.

Pensez à rester joignable toute la journée du mardi 6 octobre. Nous n'hésiterons pas à vous appeler en cas de doute ou si certains jours demandés sont complets.

Pour les autres familles hors Buhl, Murbach, Lautenbach, Schweighouse, Lautenbach-Zell et Linthal : les inscriptions se feront directement sur le portail famille BL Enfance dès le jeudi 8 octobre 2026, selon les places disponibles.

Documents à fournir :

- La fiche sanitaire. Si votre enfant est inscrit au périscolaire cette année ou est venu l'été 2026, nous la possédons déjà.
- Bons CAF : nous préciser dans votre mail si vous êtes bénéficiaires des bons CAF, le montant si vous le connaissez et si vous souhaitez les utiliser.
- Une copie de votre avoir si vous en possédez un Aucune inscription et réservation par téléphone ne pourra être prise en compte.

2. TARIFS ET REGLEMENT (voir grille tarifaire ci-jointe)

La facture est envoyée de manière dématérialisé via le portail famille.
Elles doivent être réglées à réception de facture (attention, si vous régler via payFIP quelques jours sont nécessaires avant de pouvoir régler en ligne).
Vous pouvez les régler : par virement, sur tipi.gouv, directement à la trésorerie de Guebwiller (attention ! pas de règlement en espèces possible pour les sommes supérieures à 80€).
Nous nous réservons le droit d'étudier la situation si les factures ne sont pas payées à temps.

Les bons CAF et les chèques-vacances sont acceptés, mais à déposer directement à la trésorerie. Si vous êtes bénéficiaire de bons CAF, merci de nous en informer par mail en parallèle de votre réservation, afin que nous puissions en tenir compte.
Si pour une raison d'ordre majeur ou si le nombre d'inscriptions devait s'avérer insuffisant pour permettre le déroulement de l'animation, la somme versée sera remboursée. Dans tous les autres cas, elle restera acquise. Remboursement sur certificat médical uniquement. Toute inscription reste ferme et définitive. Seuls les enfants domiciliés dans les 5 communes peuvent bénéficier du tarif préférentiel. Si vous souhaitez inscrire votre enfant uniquement pour le jour de la sortie, cette inscription sera sous réserve des places disponibles ; priorité aux enfants inscrits sur plusieurs jours de la même semaine !

Tarifs accueil de loisirs : vacances Toussaint 2026
Un tarif journalier unique.

	5 COMMUNES (*)			Autres communes		
	T3	T2	T1	T3	T2	T1
Accueil de Loisirs Journée normale et sortie (Matin + Après-midi sans repas)	13,60 €	15 €	16,50 €	17 €	18,50 €	20,50 €
Accueil de Loisirs Demi-journée (Matin OU Après-midi)	9,10 €	10 €	11 €	11,40 €	12,55 €	13,80 €
Accueil de midi + repas	8,72 €	9 , 0 7 €	9,44 €	9,54 €	9 . 8 6 €	10,17 €

*Buhl, Murbach, Lautenbach, Schweighouse, Lautenbach-Zell, Linthal

Tarification pour l'Accueil de Loisirs

La tarification se fera en fonction des ressources familiales. Pour l'inscription de vos enfants, il est impératif de nous communiquer par mail l'avis d'imposition ou de non- imposition année 2025 (revenus 2024)

Voici la grille des barèmes du revenu fiscal de référence des familles :

R = revenus fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2025 sur le revenu 2024.

	T3 R inférieur à	T2 R ne dépassant pas	T1 R supérieur à
Famille 1 enfant	27 600 €	36 000 €	36 000 €
Famille 2 enfants	32 400 €	40 800 €	40 800 €
Famille 3 enfants et +	45 600 €	52 800 €	52 800 €

3. ASSURANCES

Les communes ont souscrit une assurance complémentaire couvrant la pratique des activités organisées. Cette assurance ne se substitue en aucune façon à celle des familles, tous les participants aux activités proposées dans cette brochure devant bénéficier d'une couverture sociale et d'une assurance responsabilité civile.

4. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des accueils de loisirs de la commune de Buhl. La commune est seule destinataire des données qui ne peuvent être communiquées à un tiers. Elles sont conservées pour une période de 5 ans. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06/01/1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez l'exercer en vous adressant à la Mairie de Buhl – Pôle Jeunesse – 72, rue du Florival – 68530 BUHL. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

5. RENSEIGNEMENTS

ACCUEIL PERISCOLAIRE / 03 89 83 07 29 Site de la commune de Buhl : www.ville-buhl.fr rubrique pôle jeunesse / centre de loisirs

e-mail : lesptitspotes.buhl@gmail.com

Fonctionnement de l'accueil de loisirs des groupes 3-5 ans et 6-12 ans.

Lieu : Pour les 3/12 ans : bâtiment du périscolaire – 8, rue de l'école – BUHL

Horaires : de 9H à 12H ou/et de 14H à 17H

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant :

- à la journée complète : n'importe quel(s) jour(s) de la semaine
- à la demi-journée : n'importe quelle(s) demi-journée(s) de la semaine avec ou sans repas traiteur (pas de repas tiré du sac).

Accueil et surveillance : Possibilité d'accueil dès 7H45 et de garde de 17H à 18H.

Goûter : prévoir un goûter pour le matin (fruits/ légumes) et un goûter pour l'après-midi ainsi qu'une petite bouteille d'eau au nom de votre enfant, le tout dans un sac à dos.

Repas : La livraison des repas est assurée par le traiteur « Gourmet service » à Soultz. Les commandes des repas se font à l'avance, un rajout de repas ne sera donc pas possible en cours de semaine.

Matériel : tout matériel abîmé ou perdu pourra faire l'objet d'un remplacement ou d'un remboursement.

Activités : chaque jour, l'équipe d'animation propose une palette d'activités parmi laquelle l'enfant fait son choix : sport, promenades, jeux, activités manuelles, d'éveil, d'expression, sorties, nature, grands jeux…

Infos pratiques : Prévoir des vêtements et des chaussures adaptées à la météo et à l'extérieur.

Thèmes :

Semaine 1 : Du 19 au 23 octobre 2026

"Les explorateurs du monde"

Prêts pour un voyage extraordinaire ? 🌍
Jeux, découvertes, bricolages et aventures nous attendent pour explorer le monde et ses merveilles !
Prépare ton sac à dos et embarque avec nous !

Jeudi 21 octobre : Les 6-12 ans passeront la journée au Parc du Petit Prince : pensez à prévoir une tenue adaptée à la météo, de bonnes chaussures et un sac à dos avec pique-nique, gourde et goûters.
Les maternelles profiteront d'une matinée à Okidok Colmar, puis déjeuneront au centre à midi. Prévoyez une tenue souple et confortable ainsi qu'un sac à dos avec pique-nique, goûters et gourde. (déplacement en mini-bus pour les maternelles)

Semaine 2 : Du 26 au 30 octobre 2026

"Recup' Art"

Une semaine pour créer, recycler et protéger notre planète ! Les enfants donneront une seconde vie aux objets du quotidien à travers des activités créatives, tout en découvrant des gestes simples pour prendre soin de la nature et de l'environnement.
On récupère, on imagine, on crée… et surtout, on s'amuse !

Jeudi 23 avril : Les 6-12 ans passeront la journée au Val du Pâtre pour une randonnée nature. Pensez à prévoir une tenue adaptée à la météo, de bonnes chaussures ainsi qu'un sac à dos avec pique-nique, gourde et goûter.
Les maternelles profiteront également d'une sortie au Val du Pâtre avec un pique-nique le midi et une balade adaptée à leur âge (déplacements en partie en mini-bus pour les maternelles).

***Nous vous proposons un stage maquette destiné aux enfants de 8 à 12 ans, qui se déroulera sur 4 après-midis (lundi, mardi, mercredi, vendredi) avec le maquette'club de Buhl.**
Afin de garantir la continuité du projet, la participation implique un engagement sur les 4 séances. Le nombre de places étant limité à 6 enfants, nous vous invitons à confirmer par mail la participation de votre enfant à cette activité, en parallèle de l'inscription sur le Portail Famille (premier arrivé, premier servi).